



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-3-9-2

Séance du vendredi 15 mars 2019

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET APPELS A PROJETS

Présidence de : M. Rémy WITH

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HAGENBACH, HEMEDINGER Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHITTLY, STRAUMANN, TRIMAILLE. Mme VALLAT, M. VOGT.

ABSENT :

M. HABIG.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.

Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental donne procuration à Mme MILLION.

Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.

M. MUNCK donne procuration à M. WITH.

Mme SCHMIDIGER donne procuration à M. ADRIAN.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, lequel prévoit que la compétence en matière de sport demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2018-8-9-1 du 14 septembre 2018 relative aux appels à projets « Féminisation du sport » et « Sport et handicap »,

- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-9-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique en faveur du Sport en 2019,
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2019-1-9-1 du 18 janvier 2019 relative au fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives – 1^{ère} liste,
- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
- VU les avis favorables de la Commission « Sport et Vie associative » (9^{ème}) lors de ses réunions des 29 juin 2018 et 1^{er} février 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la 2^{ème} liste de l'année 2019 de subventions, pour un montant total de 11 200 €, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives (cf. Annexe 1). Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- Approuve la liste des subventions de fonctionnement pour les projets de « féminisation du sport » et la formation pour l'accompagnement du handicap pour un montant total de 14 200 € (cf. Annexe 2). Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique au démarrage de l'action au vu d'un dossier décrivant son déroulement ;
- Approuve la subvention d'investissement à verser à l'Association Sports et Loisirs de Muhlbach – Section Escalade pour l'achat de matériel spécialisé relatif aux projet « Sport et Handicap » pour un montant de 5 000 € (cf. Annexe 3). Cette subvention forfaitaire fera l'objet d'un versement unique à réception des factures correspondantes ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2019 sur les imputations suivantes :
 - Programme E732 - ligne 65 – 32 - 6574 - 25571 – 102 pour le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives ;
 - Programme E832 - ligne 65 – 32 - 6574 - 2578 – 102 pour les appels à projets (fonctionnement) ;
 - Programme E212 – ligne 204 - 32 – 20411 – 2492 – 102 pour l'appel à projets « Sport et handicap » - volet achat de matériel spécialisé (investissement) ;

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité